



académie
Strasbourg
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Colmar, le 23 mai 2017

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
du 1^{er} degré

Objet : Troisième appel à candidature sur postes à exigences particulières et postes à profil - Rentrée 2017

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL
Leslie QUIRIN

Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
03 89 24 81 29
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr
leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54
Avenue de la République
B.P.60092
68017 Colmar cedex

Les modalités de candidature

Les postes à exigences particulières et les postes à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre des phases du mouvement ordinaire.

Lors de la publication de l'appel à candidature, les candidats intéressés par l'un des postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription seront invités à se présenter devant une commission d'entretien.

Important : la candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil où à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA). **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

Les postes à exigences particulières

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Pour les postes justifiant d'un titre, diplôme ou d'une liste d'aptitude, priorité sera donnée aux candidats détenteurs de ces pré-requis.

Le départage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission d'entretien se fera au barème.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, **l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires.**

Deux catégories de postes peuvent être distinguées :

► **les postes justifiant d'un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude) :**

- conseillers pédagogiques,
- directions d'écoles entièrement déchargées (hors REP et REP+),
- Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et lycée,
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- enseignant en service de psychiatrie infanto-juvénile
- dispositif relais,
- unité d'enseignement autisme
- classe externalisée de La Ferme (dispositif de remédiation scolaire)
- enseignant mis à disposition de la MDPH (instructeur)
- assistant technique Aide Handicap Ecole, chargé de mission AVS, chargé de mission Troubles spécifiques des apprentissages
- ULIS passerelles
- centre éducatif fermé
- classes spécialisées en ITEP (Saint-Jacques à Illzach, La Forge à Wintzenheim)

► **les postes nécessitant une compétence ou une expérience particulière :**

- professeur ressource pour le numérique éducatif (PRNE)
- un maître/deux langues (Langue et Culture régionale)
- 8h allemand
- classes accueillant des moins de 3 ans (TPS)
- classes passerelles
- secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés (CDOEA)
- assistant de prévention
- classes à horaires aménagés musicales (CHAM) et classes maîtrisiennes

Les postes à profil

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, **la sélection des candidats s'effectue hors barème**. Il s'agit :

- des directions d'écoles situées en REP et REP+
- des coordinateurs REP+
- des directeurs de centres PEP
- des postes en établissements pénitentiaires
- des chargés de mission auprès de Mme l'Inspectrice d'académie
- des maîtres supplémentaires
- des coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- des enseignants mis à disposition de la MDPH (responsable du Pôle Enfance)
- des enseignants référents
- des enseignants en charge du bureau des AESH/AVS

Le départage des candidats sera effectué par la commission, qui établira une liste classante (hors barème).

Les postes vacants

Tout poste sur lequel ne serait pas nommé un enseignant à titre définitif est considéré comme vacant pour la rentrée 2017.

Les enseignants nommés actuellement sur un des postes listés ci-dessous, et qui souhaitent être reconduits dans leurs fonctions au 1^{er} septembre 2017, doivent en faire la demande sous couvert de leur IEN.

Le maintien et/ou la titularisation sur le poste se fera à titre provisoire ou définitif, sous réserve :

- que le candidat possède les titres requis (pour les postes justifiant d'un titre/diplôme/liste d'aptitude)
- qu'il en ait fait la demande par écrit
- que son IEN ait émis un avis favorable
- et qu'aucun autre candidat possédant les titres requis n'ait postulé sur le poste lors de cet appel à candidature.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.

<p>La date limite de retour des candidatures à la Division du 1^{er} degré est fixée au 31 mai 2017 délai de rigueur.</p>
--

A) POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

I / Postes spécialisés

➤ Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

- Collège Berlioz COLMAR
- Collège François Villon MULHOUSE
- Collège Jean Macé MULHOUSE
- Collège Jacques Prévert WINTZENHEIM
- Collège Léon Gambetta RIEDISHEIM
- Collège Robert Beltz SOULTZ

➤ Dispositif de remédiation scolaire

- 1 poste d'enseignant classe externalisée de La Ferme
- 1 poste d'enseignant classe externalisée MECS foyer Stricker (école des quatre saisons ILLZACH)

➤ Enseignant en institut thérapeutique éducatif et pédagogique

- 1 poste à l'ITEP La Forge à Wintzenheim
- 1 poste à l'ITEP Saint-Jacques à Illzach

➤ ULIS Passerelle COLMAR

1 poste

II / Enseignement à projet spécifique

➤ Classes passerelles pour l'accueil des élèves de moins de 3 ans

- Ecole élémentaire Henri Sellier MULHOUSE
- Ecole maternelle Porte du miroir MULHOUSE

➤ Classes pour l'accueil des élèves de moins de 3 ans

- Ecole maternelle Les Jonquilles ILLZACH

IV / Postes bilingues

➤ Postes Langue et Culture Régionale (LCR)

- Ecole élémentaire Jean Rasser ENSISHEIM
- Ecole maternelle BATTENHEIM

Il est recommandé de ne pas se limiter à un seul vœu mais d'effectuer plusieurs vœux de postes LCR avec un ordre de préférence dans le courrier de motivation à adresser à Mme la directrice académique.

VI/ Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ Conseillers pédagogiques

- Conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice de l'ASH
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Mulhouse 1
- Conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice de Mulhouse 2
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de M. l'Inspecteur de Mulhouse 3
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Riedisheim
- Conseiller pédagogique Langues vivantes auprès de Mme l'Inspectrice de Riedisheim
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice de Thann

- Conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice de Wittelsheim
- Conseiller pédagogique Langues vivantes auprès de Mme l'Inspectrice de Wittelsheim

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

VII/ Postes de direction

- Ecole élémentaire Kleber MULHOUSE

B) POSTES A PROFIL

I / Postes spécialisés

- **Enseignant des unités d'enseignement des services de psychiatrie infanto-juvénile**
1 poste implanté à COLMAR

II / Enseignement à projet spécifique

- **Dispositif « plus de maîtres que de classes »**
 - Ecole primaire Victor Hugo MULHOUSE
 - Ecole primaire Haut-Poirier MULHOUSE
- **Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)**
 - Ecole élémentaire Louis Pergaud MULHOUSE (exercice école Wagner)
 - Ecole élémentaire de FERRETTE 0,5 ETP

III / Postes de directions

- Groupe scolaire Pierrefontaine MULHOUSE
- Ecole maternelle Sébastien Bourtz MULHOUSE

IV/ Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

- **Coordinateur REP+**
 - Ecole élémentaire Koechlin MULHOUSE
- **Formateur pour l'éducation prioritaire : 3 postes**
Lieu d'exercice : Circonscriptions de Mulhouse 1, Mulhouse 2, Mulhouse 3
- **Chargé de mission maison des sciences : 0,25ETP**
- **Chargé de mission bureau des AESH/AVS:** 1 poste d'enseignant mis à disposition de la MDPH, chargé de l'instruction des dossiers.



Anne-Marie Maire

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20

N° 2 - ULIS PASSERELLE

Le dispositif accueille des enfants à partir de 6 ans qui ont une notification MDPH pour un établissement spécialisé ; accueillis de manière transitoire, ils présentent des troubles des fonctions intellectuelles et/ou psychiques dont les origines et les manifestations sont très diverses.

Le poste s'adresse à un enseignant spécialisé qui exerce à temps plein et qui est prêt à collaborer étroitement avec les personnels mis à disposition par l'établissement spécialisé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20

N° 3 - DISPOSITIF DE REMEDIATION SCOLAIRE – CLASSE EXTERNALISEE DE LA FERME

Les candidats devront être titulaires du CAPASH, de préférence option F.

Ces postes sont rattachés administrativement au collège Charles Péguy de Wittelsheim.

Les enseignants :

- assurent les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- évaluent les acquisitions et élaborent un projet pédagogique individualisé ;
- mettent en place des conditions d'apprentissage différenciées adaptées au public ;
- facilitent la mise en place d'une démarche inclusive ;
- valorisent les parcours de formation et accompagnent les élèves dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- conçoivent des projets pluridisciplinaires et travaillent en lien étroit avec le personnel éducatif, avec les partenaires (ASE, Association Sahel Vert).

Compétences et qualités requises :

- Capacités d'adaptation et sensibilité au parcours des élèves avec difficultés sociales ou de comportement
- Aptitude à valoriser les acquis des élèves pour restaurer la confiance en soi et valoriser les apprentissages
- Aptitude au travail en équipe

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20

N° 4 - ENSEIGNANT EN INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

L'ITEP scolarise, selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, « *des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D. 312-59-2* ».

Cadre de travail

L'enseignant est sous l'autorité hiérarchique du corps d'inspection de l'Education Nationale. Il assure ses missions sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle du directeur de l'ITEP. Il travaille au sein d'une équipe interdisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique) dont l'unité d'enseignement fait partie.

L'enseignant est assujéti aux contraintes du calendrier de l'établissement.

Profil du poste

Enseignant spécialisé, titulaire notamment du CAPA-SH /CAPASAIS option D. Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Conditions d'exercice

Au sein de l'Unité d'Enseignement organisée par un coordonnateur pédagogique.

La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.

La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend :

- l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ;
- les aides spécifiques apportées au sein de l'établissement ;
- la coopération avec les établissements scolaires dans le cadre de l'inclusion.

L'équipe interdisciplinaire contribue étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Missions de l'enseignement

L'enseignant :

- participe à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités d'accueil ;
- assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au profil des jeunes accueillis ;
- accompagne la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet
- participe aux réunions d'équipe interdisciplinaire ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation.

Compétences souhaitées

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent ;
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail interdisciplinaire et au partenariat ;
- bonnes capacités d'adaptation ;
- bonnes capacités de communication, de relation et d'écoute ;

- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.
- une expérience d'enseignement dans l'adaptation scolaire ou auprès des élèves en situation de handicap est souhaitée.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20

N° 5- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 15.

N° 6- FORMATEUR POUR L'EDUCATION PRIORITAIRE

Lieu d'exercice

Circonscriptions REP+

Mission principale

- Développer, en concertation étroite avec les formateurs éducation prioritaire du 1^{er} et du 2nd degré, et en lien avec les besoins des équipes, des actions conjointes à l'école et au collège en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP+ et REP) ;
- contribuer à diffuser les orientations du référentiel de l'Éducation prioritaire et à mutualiser les bonnes pratiques;
- apporter son expertise au groupe projet académique de la formation.

Environnement professionnel

Le formateur pour l'Éducation prioritaire 1^{er} degré travaille en réseau avec les formateurs académiques pour l'Éducation prioritaire, en lien avec le correspondant académique pour l'Éducation prioritaire et avec les formateurs de l'ESPE. Il travaille en lien avec les inspecteurs référents des EPLE en REP+ et REP.

Compétences requises

- bonne maîtrise des pratiques pédagogiques en lien avec le référentiel de l'éducation nationale
- disponibilité, goût du travail en équipe, ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération privilégié ;
- dynamisme, créativité, esprit d'innovation,
- connaissance des orientations et des conditions de l'exercice professionnel en Éducation prioritaire ;
- connaissance des spécificités du 2nd degré

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 15.

N°7 - POSTES « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter **devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme KNUCHEL, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.

N°8 - ENSEIGNANT EN CHARGE D'UNE CLASSE ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de la petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles. Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mme

Corinne GENTILHOMME - IEN en charge du dossier – Tél. : 03.89.68.05.78.

N°9 - ENSEIGNANT DU DISPOSITIF PLUS DE MAÎTRE QUE DE CLASSES

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire au cycle 2.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique. **Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.**

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 15.

N°10 – COORDONNATEUR EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Textes de référence

Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

Site éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Référentiel de l'éducation prioritaire :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP+ est un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.

- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- Il rédige chaque année un rapport d'activités qui contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.

N°11 – FORMATEUR/RICE ASSOCIE/E EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Département : Haut-Rhin

Libellé du poste : Formateur associé en sciences et technologie (FAST)

Implantation : Maison pour la science en Alsace – site régional : Université de Strasbourg – Centres satellites : Colmar et Mulhouse.

La *Maison pour la science en Alsace, au service des professeurs* est une structure de développement professionnel qui s'adresse aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées. Elle résulte d'un partenariat étroit entre l'Université de Strasbourg, la Fondation La Main à la Pâte et le Rectorat de l'académie de Strasbourg.

Elle développe des actions et des parcours de formation en partenariat avec la Mission sciences de la Direction académique du Haut-Rhin et avec le Rectorat, qui donnent notamment l'occasion aux professeurs de renouer des liens avec la science vivante (rencontres avec des enseignants-chercheurs, visites de laboratoires, expériences, conférences...).

1. Définition du poste et des missions :

Le formateur associé exerce son activité à temps partiel sous la responsabilité conjointe du Directeur académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin et de la Directrice de la *Maison pour la science en Alsace*, en travaillant un jour par semaine pour la Maison pour la science dans le cadre d'une décharge hebdomadaire (0,25 ETP). Les missions du formateur associé relèvent essentiellement des entrées suivantes :

- Participation aux actions de développement professionnel organisées par la *Maison pour la science en Alsace* (stages, animations pédagogiques, formation à distance...). Cette tâche comprend la préparation des formations en interaction avec l'équipe de la Maison pour la science (notamment avec les chercheurs) et ses partenaires, leur mise en œuvre (interventions), leur suivi et leur évaluation ;
- Accompagnement des écoles pilotes en lien avec les collèges pilotes ;
- Conception d'outils pédagogiques d'accompagnement à la formation ;
- Participation à la conception des offres de développement professionnel ;

- Développement d'actions de formation inter-degré (écoles-collèges) ;
- Participation aux réunions avec les partenaires et l'équipe de la Maison pour la science, peuvent engendrer des déplacements sur la Région Alsace, notamment à Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

Tous les déplacements sont financés par la Maison pour la science en Alsace.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Formation universitaire scientifique ;
- Expérience dans le domaine de la formation d'adultes ;
- Capacité d'organisation, d'analyse et de travail ;
- Bonne connaissance des programmes et principes de didactique des sciences (1^{er} et 2nd degré) ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe ;
- Compétences en informatique : traitement de texte, tableur, outils de formation... ;
- Disponibilité (notamment les mercredis et vendredis) et autonomie.

Le CAFIPEMF n'est pas requis mais le candidat devra envisager, à terme, de préparer cet examen.

3. Conditions de recrutement :

Le candidat sera entendu par l'IEN Chargé de mission Sciences et la Directrice de la *Maison pour la science en Alsace*.

Contacts pour obtenir des informations sur le poste :

DSDEN 68 – Mme Mourot-Storck IEN chargée de la mission sciences – téléphone : 03,89.08.98.40 – mail : celine.storck@ac-strasbourg.fr **Directrice**

Maison pour la science - téléphone : 03 68 85 04 66 - mail : melodie.faury@maisons-pour-la-science.org

N°12- ADJOINT AU RESPONSABLE DU BUREAU DES AESH

Poste basé à la DSDEN du Haut-Rhin – 52-54 Avenue de la République Colmar

MISSIONS

MISSION PRINCIPALE :

- Gestion administrative, financière et humaine

MISSIONS SPECIFIQUES ET DOMAINES DE RESPONSABILITE :

- Participation au recrutement des AESH
- Gestion des AESH
- Relations avec les partenaires
- Formation des AESH
- Gestion des données élèves en lien avec la MDPH

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.63.20